

l'essentiel
DU PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2016-2020



Institut Départemental de l'Enfance, de la
Famille et du Handicap pour l'Insertion

Le mot

de la présidente du conseil d'administration
et du directeur général



Nathalie Lecordier
Présidente



Eric Gounel
Directeur Général

Nous avons construit tous ensemble ce projet d'établissement (PE) pour garantir à l'usager la qualité de l'offre de service auquel il a droit. Dès le début, l'appel à participer à la construction du PE a été entendu par les professionnels de l'IDEFHI, les autorités de tarification, les partenaires et les représentants des usagers qui se sont mobilisés pour conférer au PE toute sa légitimité.

Ce projet d'établissement concernant une structure publique est une belle occasion de réaffirmer les valeurs républicaines de l'IDEFHI, sur lesquelles se fonde son action : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Ce projet d'établissement est ambitieux, à la mesure des défis que doit relever l'institution.

Les changements à venir sont nombreux qu'ils soient liés aux réponses à apporter aux besoins de la société, à l'amélioration de l'accompagnement des usagers et de leur famille, aux orientations du Département de la Seine-Maritime et de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Nous nous plaçons résolument dans une démarche de qualité et d'adaptation de nos prestations afin de préparer l'IDEFHI à ces nouveaux enjeux.

Nous prenons le parti de mettre en place un nouveau pilotage de l'établissement et des services au service de la performance.

Nous poursuivons notre ouverture aux coopérations et aux partenariats plus que jamais nécessaires.

Notre volonté de préparer l'avenir nous conduit dans le champ des investissements à dépasser l'horizon des cinq ans de durée de vie réglementaire d'un projet d'établissement pour pouvoir faire face à la vétusté de nos infrastructures et à l'adaptation de nos moyens logistiques.

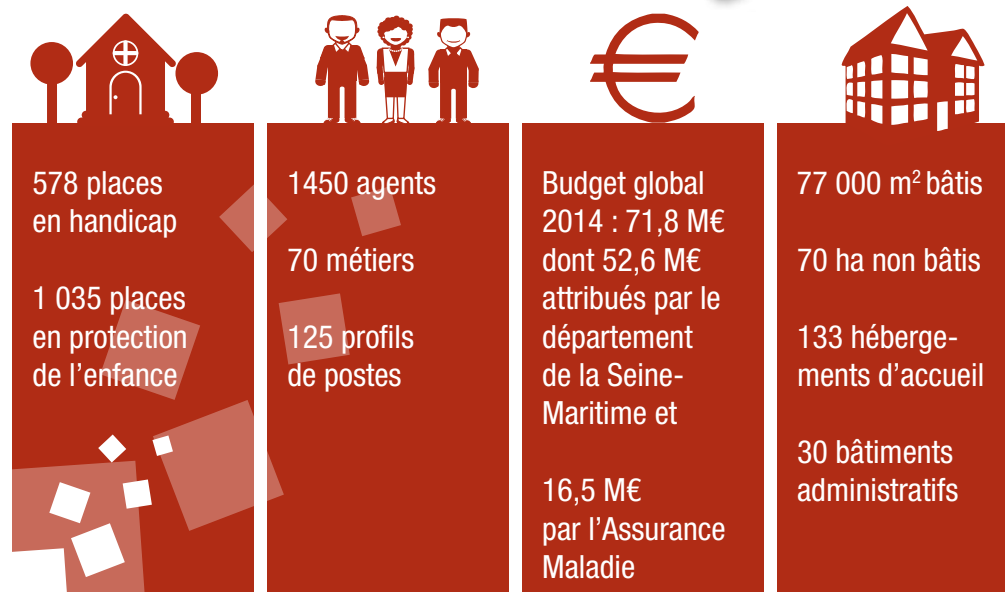
Mais ce n'est qu'avec les hommes que l'on peut réussir. C'est pourquoi la qualité de vie au travail fait l'objet d'une orientation stratégique à part entière. Celle-ci participera pleinement à notre objectif premier : prendre soin des enfants et des adultes qui nous font confiance.

En quelques chiffres

- Service territorial Dieppois
- Service territorial Havrais
- Service d'accueil d'urgence
- Service familial renforcé
- Service enfance Rouen
- Adoseine
- IME le chant du loup
- Centre François Truffaut
- ITEP Vallée de Seine



Carte au 1^{er} septembre 2016



Chiffres 2015

Nos valeurs

d'établissement public

Liberté, égalité, fraternité
Solidarité, laïcité,
Tolérance et respect des différences

Nos principes d'intervention

L'IDEFHI place l'enfant, sa famille ou l'adulte au centre de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence :

- il les reconnaît dans leur globalité, leur histoire et leurs groupes d'appartenance,
- il les considère comme acteurs des décisions les concernant,
- il les soutient dans l'exercice de leurs droits,
- il les valorise en développant leur potentiel et en leur permettant de s'autonomiser.

L'IDEFHI :

- Accueille, accompagne et soutient la construction du projet de vie de celles et ceux, qui à un moment de leur existence, sont en difficulté ou en danger,
- met en œuvre les conditions d'accès à la citoyenneté, concourant à l'épanouissement individuel et collectif des personnes accueillies.

Accompagner, soigner, orienter

L'ensemble des actions et des attitudes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques visant à promouvoir le développement de la personne en tenant compte de ses caractéristiques propres et de son environnement familial et social. Il s'agit de la mise en œuvre d'une démarche institutionnelle globale qui consiste à accueillir, entendre et guider chaque enfant, adolescent ou adulte de manière individualisée, en respectant sa personnalité.



L'essentiel



S'adapter à l'évolution du public et à l'environnement

L'adaptation des modes de prise en charge au public est notre priorité. Le nombre de situations de jeunes en grande difficulté augmente : de plus en plus de jeunes présentent des troubles psychiatriques, de plus en plus d'enfants sont confiés à l'ASE et relèvent d'une décision d'orientation de la CDAPH (handicap). Le phénomène de désinstitutionnalisation est en marche depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance. À cet égard, les modes de prise en charge ont déjà évolué sensiblement entre 2011 et 2015 avec une diminution de l'hébergement dans le champ de la protection de l'enfance comme dans celui du handicap, au profit des dispositifs d'intervention à domicile.



axe 1

Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des usagers

- 1.1. Renforcer la prise en compte des droits des personnes accompagnées
- 1.2. Consolider les ressources parentales et familiales dans l'accompagnement des usagers
- 1.3. Prévenir les ruptures
- 1.4. Promouvoir les activités des jeunes pour favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle
- 1.5. Développer des politiques positives pour la santé
- 1.6. Renforcer la démarche de prévention des risques

Le premier axe est dédié à l'accompagnement des usagers qui prévoit de renforcer l'effectivité de leurs droits (expression, participation), de consolider les ressources parentales et familiales dans l'accompagnement quotidien et de prévenir les ruptures. Les activités des jeunes seront promues pour favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Des politiques positives pour la santé seront développées et la démarche de gestion des risques pour les usagers renforcée.





axe 2

Adapter les dispositifs et les infrastructures aux besoins des usagers

- 2.1. Mieux prendre en compte les usagers présentant des troubles du comportement et/ou des troubles psychiatriques
- 2.2. Enrichir le dispositif d'accompagnement des usagers et de leurs familles
- 2.3. Améliorer le cadre de vie (bâti)
- 2.4. Mettre le numérique au service des usagers
- 2.5. Améliorer les prestations hôtelières

Le deuxième axe est centré sur l'adaptation des dispositifs et infrastructures aux besoins des usagers. La collaboration avec la psychiatrie de secteur sera renforcée. Le développement des activités de prévention sera poursuivi et les modalités d'accueil d'urgence diversifiées. Dans le champ du handicap, le dispositif sera enrichi afin de prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées et renforcer l'action envers les personnes présentant un handicap rare ou complexe. Une politique immobilière ambitieuse sera définie et la rénovation des internats sera poursuivie. La priorité est donnée à l'accès des usagers au numérique dans les internats et dans les classes.

Les outils de communication numériques entre l'utilisateur, sa famille et les services seront développés. L'amélioration des prestations hôtelières (restauration, traitement du linge) est prévue.

axe 3

Instaurer une gouvernance fondée sur la transversalité et le pilotage par objectifs



- 3.1. Mettre en place une organisation et un fonctionnement propices à la transversalité
- 3.2. Développer la culture de la performance et du dialogue
- 3.3. Mettre en place une politique de développement durable

Le troisième axe instaure une gouvernance fondée sur la transversalité et le pilotage par objectifs. L'IDEFHI mettra en place une organisation matricielle et harmonisera l'organisation des services. La mobilité sera encouragée, la communication externe développée. La culture de la performance, du dialogue et la culture commune du management des cadres seront instaurées, ainsi que le déploiement des dialogues de gestion internes et l'essor d'une politique de maîtrise des coûts. La politique de développement durable sera encouragée. Par ailleurs, l'IDEFHI se dote de logiciels applicatifs métiers (gestion du dossier usager, suivi médicalisé, gestion du temps de travail, gestion technique du patrimoine).





axe 4

Poursuivre l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement

- 4.1. Développer les coopérations et les partenariats dans les champs de l'accompagnement et des fonctions supports
- 4.2. Promouvoir l'IDEFHI et valoriser l'action de ses professionnels

Le quatrième axe vise à poursuivre l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement. Les coopérations et les partenariats dans les champs de l'accompagnement et des fonctions support seront amplifiés.

axe 5

Améliorer la qualité de vie au travail

- 5.1. Promouvoir la qualité de vie au travail
- 5.2. Définir une politique de soutien des professionnels

Le cinquième axe porte sur l'amélioration de la qualité de vie au travail. À travers le renforcement de deux politiques, celle de la qualité de vie au travail et celle du soutien aux professionnels, l'IDEFHI entend améliorer les conditions de ses personnels et prévenir l'usure professionnelle.



L'IDEFHI

Services fonctionnels

Direction des Ressources Humaines
 Direction des Politiques d'Accompagnements
 Direction des Aires Financières
 Service Informatique et de Téléphonie
 Direction des Services Techniques

Protection de l'enfance

Service Territorial Dieppois
 Service Territorial Havrais
 Service d'Accueil d'Urgence Canteleu
 Accueil familial Renforcé Rouen
 ADOSEINE
 Service Enfance Rouen

Handicap

IME du Chant du Loup
 ITEP Vallée de Seine
 Centre François Truffaut



Pour plus d'informations rendez-vous sur www.idefhi.fr ou au **02 35 52 43 43**

IDEFHI

Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion





IDEFHI



**Institut Départemental de
l'Enfance, de la Famille et
du Handicap pour l'Insertion**

CS 10004, 38 Route de Sahurs
76380 Canteleu
Tél. 02 35 52 43 43
Fax. 02 35 52 44 11
www.idefhi.fr